

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MARDI 4 OCTOBRE 2022 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2022-10-04-01 Ouverture de la séance

2022-10-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2022-10-04-03 Adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 soit adopté.

2022-10-04-04 Liste des déboursés du mois de septembre

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 158 998,²⁶ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2022-10-04-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de monsieur Frédéric Guay du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Municipalité que la résolution 48-03-2022 de la Municipalité de Saint-Alphonse, laquelle prévoit l'adhésion de cette dernière à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure, a été approuvée en date de ce jour conformément aux articles 468.11 et 469.1 de la *Loi sur les cités et villes* et aux articles 580 et 624 du *Code municipal du Québec*.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de la Maison de la Famille, remerciant la Municipalité pour son implication.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de l'Association du cancer de l'Est-du-Québec, remerciant la Municipalité pour le soutien financier accordé.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue des responsables en service de garde de Saint-Siméon, remerciant la Municipalité pour l'amélioration des jeux offerts au CMR.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue d'Espace MUNI concernant la 7^e édition de la Grande semaine des tout-petits qui aura lieu du 14 au 20 novembre.

Association Épilepsie Gaspésie Sud

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ soit versé à l'Association Épilepsie Gaspésie Sud en guise de soutien.

**2022-10-04-06 Avis de motion – Règlement numéro 509-22
Sur la gestion contractuelle**

Le conseiller Danny Roy donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 509-22, sur la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2022-10-04-07 TECQ 2019-2023
Programmation de travaux n°3**

ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2022-10-04-08 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2022-10-04-09 Période de questions

Les commentaires et questionnements soulevés concernent la façon de procéder pour les contrats qui se trouvent entre 25 000 \$ et le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique et la procédure pour les traitements des plaintes reçues.

Une dizaine de personnes étaient présentes.

2022-10-04-10 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane-Alexandre Blais propose la levée de la séance, il est 20 h 14.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale